



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 4 avril 2016

L'An deux mil quinze le lundi 4 avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 25 mars 2015, s'est réuni dans la salle du conseil syndical à Tournan en Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Cédric LESEINE, délégué suppléant, commune d'Argentières
M. Jean-Paul MOSNY, délégué titulaire, commune d'Argentières
M. Éric CANTAREL, délégué suppléant, commune de Beauvoir
Mme Patricia CASIER, déléguée titulaire, commune de Beauvoir
M. Guillaume CHATELOT, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. Flavien CARCAUD, délégué titulaire, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie)
M. Gérard TABUY, délégué titulaire, commune de Pontault-Combault
M. Dominique BECQUART, délégué titulaire, commune de Pontault-Combault
M. Pierre VASSEUR, délégué titulaire, commune de Roissy-en-Brie
M. Gérard BOUILLON, délégué titulaire, commune de Roissy-en-Brie
Mme Nathalie SEMONSU, délégué titulaire, commune de Yèbles
M. Denis BOUCHET, délégué suppléant, commune de Yèbles
M. Jack DEBRAY, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie, (Chevry-Cossigny)
M. Dominique POSSOT, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert)
M. Hervé CAMPENON, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle Iger)
M. Sylvain CALDONAZZO, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Courpalay)
M. Jean-Claude DELAVAU, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Maurice BLANCHARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Christian VILLERET, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert) arrivé après le vote du compte administratif
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Jean-Michel METIVIER, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Joseph ROUX, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Daniel POIRIER délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Jean-Claude COCHET, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Grisy-Suisnes)
M. Gil PAPAZIAN, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Limoges-Fourches)
M. Bruno BAUGUE, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
M. Michel DORIGNY, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
Mme Sylvie DEVOT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
M. Jean-Michel BESSOL, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
M. André LEFRANÇOIS, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Denis THOUVENOT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Jacques RADE, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
M. Gérard DEBOUT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-Saint-Denis) parti après le vote du BP
Mme Peggy PHARIZIEN, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis) partie après le vote du BP
Mme Catherine DUBENT, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Châtres), partie avant vote du BP
Mme Sylvie MEUNIER, déléguée suppléante, communauté de communes Val Bréon (Châtres), partie avant vote du BP
M. Cédric PRIGENT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Les chapelles Bourbon)
M. Stéphane ROBERT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Crèvecœur-en-Brie)
M. Claude BAUMANN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. Claude CHATAIN, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
Mme Michèle BENECH, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Marles-en-Brie)
Mme Marie-Amélie PEREIRA, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Serge SERVIABLE, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Dominique RODRIGUEZ, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Daniel GAUTHERON, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
Mme. Véronique GUILLOCHON, déléguée suppléante, communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts (Férolles-Attilly)
M. Dominique BENOIT, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)
Mme Marie-Paule DEVAUCHELLE, déléguée titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)

M. Bernard WACHEUX, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Lésigny)
 M. Patrick VORDONIS, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 M. Patrick SALMON, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière) (parti avant le vote du BP)
 Mme Suzanne BARNET, déléguée titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 Mme Edith TROUVE, déléguée suppléante, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 M. Laurent GAUTIER, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie)
 M. Lionel COCHIN, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie).

POUVOIRS

- de M. Devaux à M. Chatelot, délégués titulaires, commune de Champdeuil,
 - de M. Chatté délégué titulaire, commune de Crisenoy à M. Rodriguez, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Presles-en-Brie),
 - de M. Bord à M. Tabuy, délégués titulaires, commune de Pontault-Combault
 - de M. Sanson à Mme Devot, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers),
 - de M. Siméon à M. Papazian, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Limoges-Fourches),
 - de Mme Estéoule à M. Radé, délégués titulaires, communauté de communes la Brie boisée, (Villeneuve-le-Comte),
 - de M. Cullier à M. Prigent, délégués titulaires, communauté de communes Val Bréon (Les chapelles Bourbon),
 - de M. Lavoine à Mme Benech, délégués titulaires, communauté de communes Val Bréon (Marles-en-Brie).

ABSENTS NON REPRESENTES :

Communes : Andrezel, Servon (communauté de communes l'Orée de la Brie), Lissy et Ozouër-le-Voulgis (communauté de communes les Gués de l'Yerres) et Châtres (communauté de communes Val Bréon).

Délégués :

Mrs. François Gondal, Emmanuel Depots et Eddy Marsal, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie)
 Mmes Dominique Finardi et Edith Heuclin, déléguées suppléantes, commune de Champdeuil,
 Mrs Jean-Claude Villette, Christophe Courage et Jean-Louis Laurent, délégués titulaire et suppléants, commune de Crisenoy,
 Mrs. Franck Ghirardello, Jonathan Wofsy et Mme Sylvie Lecaplain, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes l'Orée de la Brie (Chevry-Cossigny),
 Mrs Hugues Desalme, Eric Gérard, Martial Cochet, délégués titulaires et Mrs Philippe Delteil, Alain Moucheront, Jean-Claude Merakchi, Jérémy Bordereau, Anthony Moussu, Bernard Denest et Mme Laurence Gilles, délégués suppléant, communauté de communes les sources de l'Yerres,
 Mme Isabelle Dreumont, Christelle Langler, Mrs Eric Siméon, délégués titulaires et Mmes Patricia Chauvaux, Fabienne Vandewinckele, Mrs Charles Malet, René Morel, Benoît Roche délégués suppléants, communauté de communes les Gués de l'Yerres,
 Mme Claudine Bouzonie, déléguée titulaire, M. Jean-Claude Martinez, Mme Marie-Isabelle Drocourt, délégués suppléants, Communauté de communes la Brie boisée,
 Mme Juliette Souleyreau, Catherine Chereau, Mrs. Alain Denis, Laurent Grandjean, délégués titulaires et Mme Annick Legendre, Mrs. Jean-Luc Boutin, Frédéric Poupinot, Jean-Louis Sempey, André Boucher, délégués suppléants communauté de communes Val Bréon,
 Mrs Daniel Beauche, Christian Gavillet, et Patrick Salmon délégués titulaires et Mme Sandrine Gameiro, Mrs Christian Tiennot, Daniel Colin, délégués suppléants, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts.

Le quorum atteint, le comité syndical peut valablement délibérer, le président ouvre la séance et lit l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE DE COMPTE DE GESTION :

Le Président présente le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité, Identique au compte administratif, il le soumet aux votes de l'assemblée délibérante .

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Après examen du Compte de gestion du percepteur de Tournan-en-Brie,
 Sur proposition du Président,
 Après vote à main levée,*

Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015:

	Résultat de l'exercice 2015 en €	Résultat de clôture de l'année 2015 en €
Investissement	-1 614 657,72	1 142 963,19
Fonctionnement	289 027,04	1 927 019,93
Total	-1 325 630,68	3 069 983,12

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Le compte administratif identique au compte de gestion est présenté aux délégués puis, M. Omnès 1^{er} vice-président, présente le compte administratif aux votes des délégués. Monsieur le Président ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Entendu la présentation du compte administratif,*

Sur proposition du Vice-Président, M. Jean-Claude OMNES
Après vote à main levée,

Le Comité Syndical à l'unanimité, approuve le compte administratif:

	Résultat de l'exercice 2015 en €	Résultat de clôture de l'année 2015 en €
Investissement	-1 614 657,72	1 142 963,19
Fonctionnement	289 027,04	1 927 019,93
Total	-1 325 630,68	3 069 983,12

III. AFFECTATION DES RESULTATS :

Suite à la présentation du résultat de clôture du budget principal de l'année 2015 et au vu des restes à réaliser, le président propose l'affectation suivante :

- section fonctionnement : Cpt 002 en recettes = 1 927 019,93
- section investissement : Cpt 001 en recettes = 1 142 963,19.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Entendu la présentation du résultat de clôture du budget principal de l'année 2015,
Sur proposition du Président, après délibéré,

Le Comité Syndical a l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **section fonctionnement :** Cpt 002 en recettes = 1 927 019,93
- **section investissement :** Cpt 001 en recettes = 1 142 963,19

BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le projet du budget primitif 2016, validé par la Commission des Finances a été présenté en détail aux membres du Comité Syndical le 21 mars dernier lors du débat d'orientations budgétaires. Il est de nouveau présenté et commenté.

La section fonctionnement est présentée :

- ❖ Chapitre 011 : 16 740 655,56 € de charges à caractère général dont 15 759 000,00 € pour les contrats de prestations.
- ❖ Chapitre 012 : 933 000,00 € de charges de personnel,
- ❖ Chapitre 65 : 59 000,00€ de charges de gestion courante :
- ❖ Chapitre 70 : 2 036 500,00 € de vente de produits et soutiens Eco-emballages,
- ❖ Chapitre 74 : 150 000,00 € d'aides d'Eco Emballage et de l'Ademe

Outre les recettes réalisées par la vente de produits et les soutiens financiers d'Eco-Emballages et autres organismes, les dépenses sont aussi équilibrées par une TEOM qui s'élève à 15 096 784 €.

Puis la section investissement :

- ❖ Chapitre 10 : 236 377,00 € de FCTVA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement pour l'année 2016, le montant des dépenses d'investissement proposées pour 2016 s'élève donc 163 045 € auquel s'ajoutent 1 214 400 € de restes à réaliser de l'année 2015. Les nouvelles propositions d'investissement portent essentiellement sur l'équipement (garde-corps, PDA, rayonnages) des déchetteries pour 44 800,00 €, l'acquisition de composteurs individuels, de bacs et de bornes d'apports volontaires pour la collecte sélective pour 100 845 €. Aucune autre proposition nouvelle pour l'uvom qui a encore un reste à réaliser de 1 085 400 €.

En conséquence, après avoir pris en compte les restes à réaliser d'un montant de 1 064 078 €, les résultats 2015 (1 927 019,93 d'excédent de fonctionnement et 1 142 963,19 € d'excédent en investissement) l'état de la dette (1 868 082,95 € d'annuités ainsi que 112 760 € d'ICNE), le capital restant dû à ce jour à plus de 18 272 000 €, les projets d'investissement pour 163 045 € et la proposition d'emprunt de 500 000 €,

Le projet de budget présente l'équilibre suivant :

- en section fonctionnement : 19 221 603,93 €
- en section investissement : 2 526 873,67 €.

En ce qui la charge d'emprunt, il est annoncé qu'une marge de manœuvre intéressante pour renégocier s'offre enfin au SIETOM.

A la question d'un délégué de Pontault-Combault, il est répondu que le taux d'emprunt étudié est un taux fixe.

Départ des délégués de Châtres à 18h55.

L'ensemble de ces propositions n'ayant pas fait l'objet de demande de changement lors des débats d'orientations budgétaires, elles sont donc présentées à nouveau en l'état au vote.

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 21 mars 2016,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Considérant que le mode de financement du syndicat mixte implique d'appliquer la nomenclature comptable M14,

L'équilibre général du budget se présente tel qu'indiqué ci-dessous:

- en section fonctionnement : 19 221 603,93 €
- en section investissement : 2 526 873,67 €

Sur proposition du Président,

Après délibéré et vote à main levée,

Le Comité Syndical à l'unanimité adopte le budget primitif 2016 présentant l'équilibre suivant :

- en section fonctionnement : 19 221 603,93 €
- en section investissement : 2 526 873,67 €.

Départ des délégués de Villeneuve-St-Denis.

IV. TEOM 2016:

Les choix faits lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance le 21 mars sont rappelés : C'est-à-dire d'une part de supprimer le calcul de la « population syndicale pondérée » et de le remplacer par l'utilisation du recensement de la population publié par l'INSEE, pour déterminer la population syndicale et d'autre part d'appliquer une augmentation de 5 % de la TEOM par rapport à 2015.

La population syndicale retenue pour 2016 est donc de 157 348 habitants, c'est sur cette base que sont répartis les coûts du service de collecte et de traitement des déchets ménagers par commune membre. Enfin le produit attendu global de la TEOM de 15 096 784 € divisé par les bases prévisionnelles globales permet de déterminer le taux de TEOM par périmètre. Les formules de calcul tant pour la répartition de la TEOM que pour les taux TEOM, identiques à celles des années précédentes, elles sont de nouveau exposées devant l'assemblée.

Le résultat de ces calculs donne un taux de 11,48 % pour le premier périmètre et de 10,56 % pour le deuxième. Le troisième périmètre constitué uniquement de la commune de Solers, n'étant pas concerné par le lissage des taux, en raison du bénéfice d'une remise de Sita sur l'enfouissement de leurs déchets, se voit affecté du taux de 13,67 %. La participation de la commune de Pontault-Combault classée « hors périmètre » s'élève à 1 831 076 €. Celle-ci nous sera versée par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

Toutefois, on observera que la hausse de la TEOM initialement en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente est, après application des formules, finalement ramenée à 2,07 % pour le périmètre 1 et à 2,83 % pour le périmètre 2.

Aucune question n'étant posée,

En vertu du Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2224-13,

Vu la loi des finances initiale pour 2004 notamment son article 107 et l'article 101 de la loi des finances initiale pour 2005 codifiées au Code Général des Impôts prévoyant qu'à compter de 2005, les communes et leurs groupements votent un taux de TEOM et non plus un produit comme auparavant,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 6 octobre 2005 visant à uniformiser les zones fiscales sur un zonage d'institution des taux de TEOM par service rendu,

Vu la délibération du 10 mars 2014 actant la fin du lissage des taux,

Vu la délibération du 21 mars 2015 visant à supprimer le calcul de la « population syndicale pondérée » et à le remplacer par l'utilisation du recensement de la population publié par l'INSEE, pour déterminer la population syndicale,

Considérant que la TEOM attendue pour l'année 2016 s'élève à 15 096 784,00 €,

Entendu la présentation des modes de calcul de la répartition du produit de la TEOM attendue pour chaque commune membres et du taux par périmètre,

Sur proposition du Président,

Après délibéré,

Vote contre : 2 voix (Champdeuil)

Le comité syndical approuve :

- **les formules de calcul relatives à la TEOM 2016 portant sur :**
 - **la répartition du produit attendu par communes adhérentes et par secteur,**
 - **calcul du taux : $\text{taux périmètre } n = \frac{\text{produit attendu global périmètre } n}{\text{base prévisionnelle globale du périmètre } n}$**
- **les taux de TEOM 2016 suivants :**
 - **pour le périmètre 1 : 11,48 %**
 - **pour le périmètre 2 : 10,56 %**
 - **pour le périmètre 3 : 13,67 %**

- **et une participation de 1 831 076,34 € pour la commune de Pontault-Combault (hors périmètre).**
Il charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

V. CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TEOM AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS VALLÉE DE LA MARNE (CA PVM) POUR LA COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT

Il est fait référence à la réunion du comité syndical du 1^{er} février 2016 et, particulièrement sur la question de la mise en place d'une convention de gestion provisoire avec la commune de Pontault-Combault notamment. Mais au vu de la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CA PVM) en date du 28 janvier 2016 décidant son adhésion au SIETOM pour le service de la collecte et/ou du traitement sur les communes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault, il y a lieu de remplacer le projet de convention proposé alors à la commune de Pontault-Combault par une convention de reversement de la TEOM.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2015 portant création de la CAPVM (Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne) et incluant la prise de compétences collecte/traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération en date du 28 janvier 2016 de la CAPVM portant adhésion au SIETOM de la région de Tournan-en-Brie pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour le territoire de Roissy-en-Brie et, pour le traitement des ordures ménagères de la commune de Pontault-Combault,

Vu la délibération en date du 1^{er} février 2016 du SIETOM portant sur la signature d'une convention de gestion provisoire des ordures ménagères avec les communes de Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie,

Vu le projet de convention de reversement de la TEOM entre le SIETOM et la CAPVM

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **Décide d'annuler la délibération prise en date du 1^{er} février 2016 portant sur la signature d'une convention de gestion provisoire des ordures ménagères avec les communes de Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie,**
- **Approuve les termes du projet de la convention de reversement de la TEOM entre le SIETOM de la région de Tournan-en-Brie et la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne (CAPVM), et**
- **Autorise le Président à signer cette convention avec la CA PVM.**

VI. MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL A MI-TEMPS D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE EN TEMPS PARTIEL :

Pour mémoire il est rappelé que par délibération du 23 mars 2015, le comité syndical créait un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi-temps.

Monsieur le Président explique qu'aujourd'hui l'accroissement des tâches des services de prévention et de communication nécessitent de revoir la durée de travail affectée au poste de cet adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2016.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 16 mars 2015 portant création de 3 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, dont un poste à mi-temps,

Considérant que l'accroissement des tâches des services de prévention et de communication nécessite de revoir la durée de travail affecté au poste de cet adjoint administratif de 2^{ème} classe,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **décide d'augmenter la quotité de travail d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe de façon à fixer sa durée de travail à temps partiel à compter du 1^{er} avril 2016,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,**
- **autorise le Président à signer tout document afférent à cette délibération.**

VII. CREATION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION :

Monsieur le Président expose devant l'assemblée que la loi stipule que les Directeurs Généraux des Services des établissements publics locaux peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité mais qu'il a fallu attendre l'avis de la commission administrative paritaire sur le détachement auprès de nos services d'un emploi fonctionnel de directeur/directrice général pour faire cette proposition.

Pour information, la prime de responsabilité est fixée à 15 % maximum du traitement brut de l'agent (traitement indiciaire et bonification indiciaire).

Un délégué demande pourquoi cette prime n'entre-t-elle pas dans le traitement de base ? Il est répondu : ce sont les notions d'indice et de régimes indemnitaires liées au poste qui s'appliquent.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°88-631 du 06 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Considérant que les Directeurs Généraux des Services des établissements publics locaux peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité,

Vu la délibération n° 066/02-2016 du 1er février 2016, créant un emploi fonctionnel de directeur/directrice des services du SIETOM,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 9 mars 2016, pour le détachement auprès de nos services d'un emploi fonctionnel de Directeur Général (de 10.000 à 20.000 habitants).

Considérant que la prime de responsabilité est fixée à 15 % maximum du traitement brut de l'agent (traitement indiciaire et bonification indiciaire),

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **décide de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la délibération afférente et pour engager le SIETOM.**

VIII. QUESTION DIVERSE : Présentation des résultats de l'enquête sur les habitudes de consommation et la sensibilisation des habitants liées à la prévention des déchets

Cette enquête permet de comparer celle effectuée en début de PLP (programme local de prévention des déchets). M. Janvier représentant le prestataire O3S, chargé de cette enquête est venu présenter et commenter les résultats de cette enquête.

Cette enquête a été réalisée sur la base d'un questionnaire rédigé par le SIETOM, identique à celui géré en 2013 (année de l'enquête intermédiaire permettant de déterminer les actions de prévention à mener) pour la précédente étude.

Conclusion de cette enquête :

- ✓ Une évolution significative de la pratique du compostage (37 % en 2011 à 43 % en 2016).
- ✓ Le taux d'équipement en « stop pub » a fortement évolué : 8 % en 2011 à 21 % en 2016 avec un réservoir toujours aussi important (16 % souhaiteraient en posséder).
- ✓ Forte baisse de la proportion de ménages jetant les ampoules usagées dans les ordures ménagères (25 % en 2011, 14 % en 2016).
Il reste comme en 2011, 8 % de ménages jetant les piles dans les ordures ménagères.
- ✓ Progression des pratiques vertueuses : achat de produits réutilisables, produits en écorecharges ou concentrés, limitation des impressions, troc/vente, donner ce qui peut encore servir ...
- ✓ Régression significative du gaspillage alimentaire de 73 % des foyers en 2011 déclaraient jeter rarement ou jamais des produits alimentaires contre 79 % en 2016.
- ✓ Taux de lecture plus important des bulletins communaux que du SIETOM Infos, ils constituent le média à privilégier pour toucher le plus grand nombre.

Monsieur le Président remercie M. Janvier et les agents du SIETOM pour la qualité de ce travail.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié pour marquer le départ de Mme Dhermons qui l'a accompagné durant plus de 15 ans et accueillir Mme Kunsch nouvelle directrice générale des services ainsi que Mme Philippe et M. Guyon, chargés respectivement des projets et de l'entretien des espaces verts.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h40